

# L'ETABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

## Quel public accueille-t-il ?

- des **élèves de la 6ème à la 3ème** qui connaissent des **difficultés scolaires importantes** et persistantes, qui peuvent être accompagnées de **difficultés sociales** faisant obstacle à leur réussite. Ces collégiens bénéficient d'une **décision d'orientation** de la CDOEASD ou de la MDPH vers les enseignements adaptés.
- des **élèves de CAP.**



## SEGPA, EREA : quelles différences ?



Les SEGPA sont des structures implantées dans des collèges. L'EREA est un établissement à part entière qui propose un **projet éducatif** organisé notamment autour de **l'internat** et qui propose des filières CAP pour les lycéens.

## Quelles sont les modalités de scolarisation des collégiens de l'EREA ?



- des classes à **effectif réduit** avec 16 élèves au maximum
- un **enseignement adapté** aux besoins des élèves : des professeurs des écoles spécialisés pour les enseignements adaptés, des professeurs de lycée et collège, des professeurs de lycée professionnel...
- des **activités éducatives et périscolaires**
- des stages et des ateliers de découverte professionnelle dès la 4ème pour **découvrir les métiers**

## Et dans l'Ain ?

Dans l'Ain, il y a un EREA situé à Bourg en Bresse : c'est **l'EREA Philibert Commerson.**

